

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET Pascal POTIER, Bernard POTIER et Marc VERRIER
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie
Monsieur LE GUEN Gilbert, Trésorier

Absent non excusé : /
Absent excusé : Fabien ROELENS
Secrétaire de séance : Isabelle CAHAIGNE

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 19 janvier 2016
2. Budget CCAS (62501) – compte de gestion 2015
3. Budget CCAS (62501) – compte administratif 2015
4. Budget principal (62500) – compte de gestion 2015
5. Budget principal (62500) – compte administratif 2015
6. Budget principal (62500) – budget primitif 2016
7. Budget Eau (62502) – compte de gestion 2015
8. Budget Eau (62502) – compte administratif 2015
9. Budget Eau (62502) – budget primitif 2016
10. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 19 janvier 2016

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget CCAS (62501) – compte de gestion 2015

Madame GIRARDIN rappelle la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015. C'est donc la première et seule année où le conseil municipal va délibérer sur le compte de gestion et le compte administratif du CCAS.

Madame le Maire explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réuni en séance du 23 mars 2016, **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Budget CCAS (62501) – compte administratif 2015

Madame le Maire lit et explique ligne par ligne le compte administratif 2015 du budget CCAS qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Total dépenses	9 618,86	Total dépenses	0
Total recettes	8 241,50	Total recettes	0
Résultat 2015	- 1 377,36	Résultat 2015	0
Résultat antérieur	+ 9 878,28	Résultat antérieur	0
Soit un excédent cumulé	8 500,92	Soit un résultat cumulé	0

Le bilan de la section de fonctionnement et investissement **au 31 décembre 2015 laisse apparaître un excédent cumulé de 8 500,92 euros.**

Il est apporté la précision qu'aux vus du résultat antérieur excédentaire, la demande de subvention pour 2015 fut moins importante, d'où le déficit.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (13 voix). Le Maire ne pouvant pas prendre part au vote du compte administratif.

Affectation du résultat :

La somme de 8.500,92 € est transférée en 2016 au budget principal.

Monsieur LE GUEN précise que le résultat de fonctionnement du CCAS est repris au compte 002 du budget principal en 2016 et la balance de sortie du CCAS sera reprise en balance d'entrée du compte de gestion du receveur en 2016.

4. Budget principal (62500) – compte de gestion 2015

Madame le Maire explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur LE GUEN explique que pour une bonne santé financière le résultat de la section de fonctionnement doit être au moins égal au capital de l'emprunt remboursé chaque année par la collectivité. C'est pour lui une première alerte. Notre résultat de fonctionnement pour 2015 s'élève à 56 742,95 € et le montant de remboursement de l'emprunt à 22 250,00 €

D'autre part, il a calculé notre fonds de roulement pour 2015 :

$$\text{Montant mandat émis en 2015} / 12 \text{ mois} = 427.483,53 / 12 = 35.623,63$$

Notre résultat global sur 2015, devrait au moins être égal à la somme des mandats émis mensuellement, or il est à 32 713,84 € donc insuffisant.

Selon les recommandations de l'ancien trésorier, le résultat dégagé en 2014 en fonctionnement a été transféré en grande partie vers l'article 1068 en section d'investissement. Monsieur LE GUEN, conseille et explique que nous pouvons conserver le résultat de fonctionnement de cette année en fonctionnement. La seule obligation faite aux collectivités est de couvrir avec le résultat du fonctionnement par l'article 1068 un éventuel déficit en investissement ; le but étant de redonner de la capacité d'autofinancement à la commune tout en limitant les investissements.

Il est pris bonne note de ces conseils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réuni en séance du 23 mars 2016, **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Budget principal (62500) – compte administratif 2015

Madame le Maire lit et explique ligne par ligne le compte administratif 2015 du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Total dépenses	426 706,20	Total dépenses	141 927,29
Total recettes	483 449,15	Total recettes	96 072,80
Excédent 2015	+ 56 742,95	Déficit 2015	- 45 854,49
Résultat antérieur	+ 1 737,04	Résultat antérieur	20 088,34
Soit un excédent cumulé	58 479,99	Soit un déficit cumulé	- 25 766,15

Le bilan de la section de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2015 laisse apparaître un excédent de 32 713,84 €.

Il est précisé que le solde des restes à réaliser couvre le déficit cumulé de la section investissement de 2015

Solde d'exécution SI	- 25 766,15
Reste à réaliser de 2015	26 700,00
	<u>933,85</u>

Nous avons donc un résultat excédentaire en fonctionnement de 58 479,99 € auquel s'ajoutent les 8 500,92 € du transfert du budget CCAS, soit un excédent total en fonctionnement de **66 980,91 €**.

Madame le Maire reprend le détail des comptes de la section fonctionnement par article pour les recettes et les dépenses.

Monsieur LE GUEN précise que le fond de péréquation reçu est calculé par la Préfecture en juin et qu'il vient compenser l'ancienne taxe professionnelle. Le calcul est complexe.

Il précise également que les communes ont subi une baisse de leur dotation globale de fonctionnement (entre 2014 et 2016 de 17 %) mais en contrepartie elles ont des charges supplémentaires (coût des activités périscolaires, service instruction urbanisme de LINTERCOM, ...)

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (13 voix). Le Maire ne pouvant pas prendre part au vote du compte administratif.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix) l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 66 980,91 € en résultat reporté en fonctionnement à l'article 002.

6. Budget principal (62500) – budget primitif 2016

Selon la proposition de la commission finances, Madame le Maire, donne lecture de chaque ligne budgétaire en recettes et dépenses de fonctionnement.

Elle précise l'importance des sommes attribuées à chaque chapitre. **Le budget pour la section de fonctionnement est en équilibre à 529 130,91 €, après vote des taux pour les taxes.**

En 2016, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de la voirie de la commune, enregistrées à l'article 615221 et 615231 seront maintenant prises en compte pour le calcul du fond de compensation de la TVA (FCTVA). C'est une bonne nouvelle !

Le montant de dépenses imprévues permet de pallier à une dépense dans n'importe quel chapitre avec une certaine souplesse.

Au niveau des recettes, une attention est portée sur

- **l'attribution de compensation** (7321) cette somme est versée par LINTERCOM. La communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 viendra surement faire évoluer cette ligne budgétaire.
- **la dotation globale forfaitaire** (7411) : on ne peut que constater la forte baisse de la dotation de l'Etat. (-9,20 %)

Taxes directes locales :

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2016.

La question se pose de l'augmentation tous les ans du taux d'imposition.

Monsieur LE GUEN préconise une augmentation régulière et donc progressive, plutôt qu'une forte augmentation. Il explique qu'on peut augmenter différemment et indépendamment chaque taux. Il rappelle que c'est un moyen pour la commune de conserver notre bonne santé financière. De plus il indique que le taux de notre taxe d'habitation est relativement bas, ce qui est pour lui une possibilité d'augmentation plus importante.

Explication de la proposition de la commission finances : augmentation de 1% de la taxe habitation et de la taxe foncière (bâti) et de 0,5 % sur la taxe foncière (non bâti).

Après avoir échangé sur l'augmentation ou non et le pourcentage d'augmentation, nous procédons au vote.

La proposition d'augmentation des taux de la commission finances est approuvée (10 voix pour et 4 voix contre).

Les taux pour 2016 seront les suivants :

Taxe habitation	6,48 %
Taxe foncière (bâti)	17,15 %
Taxe foncière (non bâti)	27,65 %

En section investissement, Madame le Maire, lit et explique ligne par ligne le budget proposé.

Le budget pour la section d'investissement est en équilibre à 63.431,15 €.

Elle explique que :

- le projet d'achat d'un nouveau columbarium est reporté afin de préserver notre fonds de roulement en 2016,
- que la subvention de LINTERCOM pour le terrain multisports ne sera votée qu'en avril, et ne peut donc pas apparaître dans notre budget.

Le budget primitif 2016 présenté est approuvé à l'unanimité.

7. Budget eau (62502) – compte de gestion 2015

Madame le Maire explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réuni en séance du 23 mars 2016, **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame le Maire précise que la gestion de l'EAU deviendra une compétence de la communauté d'agglomérations en 2020. La question se pose alors de l'argent actuellement disponible sur ce budget. Est-il transférable en totalité, ou partie sur le budget principal de la commune ?

Monsieur LE GUEN doit se renseigner et nous apporter une réponse.

8. Budget eau (62502) – compte administratif 2015

Madame le Maire lit et explique ligne par ligne le compte administratif 2015 du budget eau qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Total dépenses	7 545,00	Total dépenses	2 138,00
Total recettes	10 809,98	Total recettes	77 545,00
Excédent 2015	+ 3 264,98	Excédent 2015	+ 75 407,00
Résultat antérieur	+ 25 848,23	Résultat antérieur	40 879,18
Soit un excédent cumulé	29 113,21	Soit un excédent cumulé	+ 116 286,18

Le bilan de la section de fonctionnement et d'investissement **au 31 décembre 2015 laisse apparaître un excédent de 145 399,39 €.**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (13 voix). Le Maire ne pouvant pas prendre part au vote du compte administratif.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix) **l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 29.113,21 €** en résultat reporté en fonctionnement à l'article 002.

9. Budget eau (62502) – budget primitif 2016

Selon la proposition de la commission finances, Madame le Maire, donne lecture de chaque ligne budgétaire en recettes et dépenses de fonctionnement et investissement.

- Le budget pour la **section de fonctionnement est en équilibre à 41.251,21 €.**
- Le budget est en suréquilibre **pour la section investissement : 17.638,00 € pour les dépenses et 128.831,18 € pour les recettes.**

Le budget primitif 2016 présenté est approuvé à l'unanimité.

10. Agenda

- conseil municipal : mardi 29 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 22h10.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER